

# REGLEMENT PARTICULIER DU 6<sup>ème</sup> TOURNOI DE MANSLE

les 17 ET 18 NOVEMBRE 2018

O  
r  
g  
a  
n  
i  
s  
a  
t  
i  
o  
n

**Article 1:** Le tournoi Mansle VI se déroulera à la salle omnisport de Mansle selon les règles FFBaD et les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Il est autorisé sous le n° (en cours). Le Juge Arbitre sera Stéphane LIEUTAUD.

**Article 2:** Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD dans les catégories cadets, juniors, (désirant jouer en senior), séniors, et vétérans. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD le jour du tirage au sort.

**Article 3:** Les tableaux proposés sont DD, DH et DMx. Ces tableaux seront ouverts aux niveaux N, R, D, P et NC. Les joueurs seront répartis dans les tableaux en fonction de leur CPPH effectif 15 jours avant le tournoi.

Les Doubles auront lieu le samedi 17 novembre 2018

Les Mixtes auront lieu le dimanche 18 novembre 2018

Les tableaux seront organisés en poules, suivis d'éliminations directes.

**Article 4:** Tout joueur mineur devra avoir en sa possession l'autorisation parentale de participer à la compétition qu'il remettra au Juge Arbitre dès son arrivée à la table de pointage. Ce document devra aussi mentionner l'adulte responsable accompagnant le mineur s'il ne s'agit pas du représentant légal du jeune joueur.

T  
a  
b  
l  
e  
a  
u  
x

**Article 5:** L'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel Badplus. Elle pourra regrouper, scinder ou annuler certains tableaux selon le nombre d'inscrits, en fonction du CPPH.

**Article 6:** Le nombre maximum de matchs est de 153 pour le samedi et de 140 matchs pour le dimanche. L'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

**Article 7:** Le nombre d'inscrits par tableau sera aussi limité, par ordre d'arrivée, pour que le nombre de matchs jouables par joueur ne puisse pas dépasser huit, selon le nombre de paires inscrites :

- jusqu'à 5 paires: poule unique
- 6 paires: poules de 3 avec 2 sortants par poule
- de 7 à 12 paires: poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule
- plus de 12 paires: le tableau sera scindé en 2 tableaux, sur la base du CPPH

**Article 8:** La date limite d'inscription est fixée au 02/11/2018 (à réception du courrier). Aucune inscription ne sera prise par mail ou téléphone.

Le tirage au sort et la confection des tableaux se feront le 06/11/2018. A partir de cette date, si forfait non justifié, l'inscription ne sera pas remboursée. Une inscription qui ne serait pas accompagnée de son règlement ne sera pas prise en compte. Le paiement, impérativement joint aux feuilles d'engagement par chèque, sera libellé à l'ordre de FALM BADMINTON.

**Article 9:** Le montant des droits d'engagements est de 13 € y compris la participation fédérale de 2€ pour un tableau, et 18 € y compris la participation fédérale de 2€ pour deux tableaux.

Les inscriptions seront à envoyer à l'adresse suivante :

RIVAULT-PINEAU Frédéric  
30 rue de l'hôpital  
16700 Ruffec

**Article 10:** Les horaires des tableaux affichés ne seront donnés qu'à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés

# M a t c h

**Article 11:** Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure présumée de son match. Seuls les joueurs convoqués à la première heure pourront se présenter une demi-heure avant. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au Juge Arbitre. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée.

**Article 12:** Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres de l'organisation, le juge arbitre, les arbitres, et deux conseillers par paires pendant les arrêts réglementaires au court d'un match.

**Article 13:** Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

**Article 14:** Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.

**Article 15:** Les matchs sont auto-arbitrés. Un arbitre pourra être demandé par les joueurs mais sous validation du JA. Les finales seront, dans la mesure du possible, arbitrées par des officiels.

# V o l a n t

**Article 16:** Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les paires.

**Article 17:** Les volants officiels sont le FZ FORZA catégorie élite (s-6000) et le Mavis 500 (plastique), en vente dans la salle.

**Article 18:** Les joueurs de catégorie Non Compétiteurs (NC) et Promotion (P) peuvent s'entendre pour l'utilisation d'un volant plumes de leur choix. En cas de désaccord, le volant plastique sera de mise.

**Article 19:** Les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain (câbles, paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.

# C o d e d e c o n d u i t

**Article 20:** Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

**Article 21:** Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques auront pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. (Voir site FFBaD, LOB 55). Ces codes de conduites seront affichés dans le gymnase le jour du tournoi.

**Article 22:** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.

Si un joueur est forfait, il doit prévenir l'organisateur et obligatoirement son (sa) partenaire. Celui (Celle)-ci devra alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine (contact@lnaqbad.fr).

**Article 23:** Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs.

**Article 24:** L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

**Article 25:** Tout participant récompensé s'engage à assister à la remise des prix, dans la mesure où l'heure prévisionnelle du dernier match lancé est respectée, et que celle-ci a lieu dès la fin du dernier match.

**Article 26:** Les joueurs ne désirant pas être photographiés et/ou ne souhaitant pas apparaître sur le site du club doivent le signaler à l'organisateur lors de leur inscription.

**Article 27:** L'inscription au tournoi implique l'acceptation de ce règlement.

**Article 28:** Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel